DES EXPERTS AU SERVICE
DU CADRE DE VIE
ET DE LA TRANSITION DES TERRITOIRES

ARCHITECTES ET PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ÉTAT

Les membres du réseau des architectes et paysagistes conseils apportent aux services de l'État le pragmatisme de leur pratique professionnelle, leur regard de praticiens. Dans une position régalienne, la perception n'est pas toujours la même. Les conseils aident les services de l'État à s'approprier d'autres réalités.

DES PROFESSIONNELS EXPÉRIMENTÉS

Les architectes-conseils et les paysagistes-conseils de l'État exercent leur activité principale dans le secteur privé. Ils sont sélectionnés par l'État pour accompagner ses services ou établissements publics dans le cadre de missions successives d'une durée de 5 à 8 ans. Ils consacrent chacun 26 à 40 jours par an à leur mission de service public. Dans l'exercice de ces missions, ils sont rémunérés par le service d'accueil selon des règles communes définies notamment par le code de l'urbanisme.

Ces professionnels sont sélectionnés par un jury national au regard d'une expérience confirmée et diversifiée dans les domaines de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme, avec une attention particulière portée sur leurs aptitudes en matière de pédagogie, de communication et de stratégie.

Les architectes et paysagistes-conseils n'exercent aucune activité privée dans le département ou dans la région où ils interviennent comme conseils de l'État, afin de garantir l'impartialité de leur point de vue.

AU SERVICE DE L'ÉTAT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Aujourd'hui, 150 paysagistes et 150 architectes-conseils interviennent dans les services de l'Etat chargés de mettre en oeuvre dans les territoires les politiques publiques dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'aménagement et des paysages :

- au sein des ministères ;
- au sein des directions départementales des territoires et de la mer (DDT-M) ;
- au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL et DEAL en outre-mer) ;
- au sein des directions régionales des affaires culturelles (DRAC et DAC en outre-mer), en charge du patrimoine et de l'architecture. Des expérimentations sont également projetées au sein des rectorats et des directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF).

Les architectes et paysagistes-conseils de l'État assurent une mission de conseil et d'expertise, pérenne et intégrée, auprès des directeurs et de leurs services, permettant un bon accompagnement dans le temps des stratégies et des projets d'aménagement des territoires, sous l'angle de la qualité architecturale et paysagère.

UN RÉSEAU BIEN STRUCTURÉ

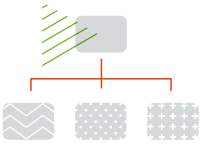

Le réseau interministériel des architectes-conseils et paysagistes-conseils est encadré par le code de l'urbanisme (article A.614-1 à 3) et régi par plusieurs circulaires administratives ainsi que par un guide de gestion commun.

La gestion administrative globale du réseau est assurée par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en partenariat avec les services des autres ministères concernés, en particulier avec la direction générale des patrimoines (DGP) au ministère de la Culture, en charge de l'architecture.

Le pilotage du réseau est assuré par les ministères en charge de l'architecture, des paysages et de l'urbanisme, et son animation s'appuie sur un partenariat ancien et très actif entre les ministères et les deux associations d'architectes et de paysagistes-conseils.

LES ARCHITECTES ET PAYSAGISTES-CONSEILS PARLENT DE LEURS MISSIONS

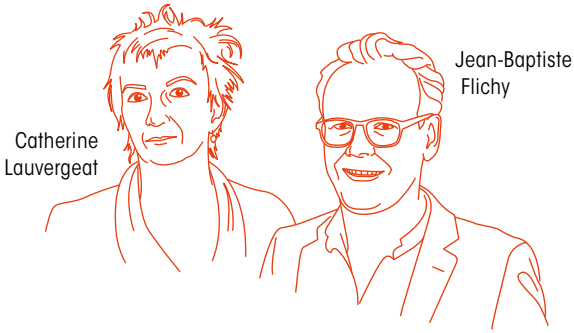

Paysagiste-conseil et architecte-conseil auprès de la DDT-M de la Somme, Jean-Baptiste Flichy et Catherine Lauvergeat travaillent en binôme sur la quasi-totalité des sujets qui leur sont soumis. Dans leurs différentes missions, ils mettent leurs compétences complémentaires au service de la qualité du cadre de vie.

LE CONSEIL POUR L'ÉLABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUI)

Jean-Baptiste Flichy

« Dans le cadre de l'élaboration des PLUI, nous travaillons sur des notes d'enjeux illustrées de photos pour les élus, afin de les aider à prendre conscience des atouts et contraintes de leur territoire, à se poser les bonnes questions et à porter un nouveau regard sur leur territoire. Pour cela, nous organisons des visites de terrain en compagnie des élus ou de leurs collaborateurs ; chez certains, cela a permis d'avancer plus loin la réflexion, d'ouvrir des perspectives plus larges et opérationnelles.»

Catherine Lauvergeat

«Accompagnés d'un référent de la DDT-M, nous présentons la note d'enjeu aux élus, à travers un document projeté. Notre position extérieure à la DDT-M nous donne une certaine liberté de ton pour pointer tant les richesses que les dysfonctionnements d'un territoire, sur des volets sensibles comme le patrimoine, l'architecture « ordinaire », les espaces publics, la trame verte et bleue, etc… Nous portons sur le territoire un regard de mise en valeur. Nos compétences complémentaires nous donnent un plus grand poids face à nos interlocuteurs.»

«Nous portons sur le territoire un regard de mise en valeur. Nos compétences complémentaires nous donnent un plus grand poids face à nos interlocuteurs.»

Catherine Lauvergeat

DES ATELIERS URBAINS POUR MIEUX APPRÉHENDER L'ENVIRONNEMENT

Catherine Lauvergeat

«À la suite de ces premières rencontres avec les collectivités locales, nous pouvons être sollicités pour intervenir sur un thème donné en rapport avec la revitalisation d'un centre-ville ; cela donne lieu à une promenade urbaine avec les élus, suivie d'un atelier de travail aux côtés des services de l'État, du conseil départemental et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Nous avons conduit un atelier sur la nature en ville comme moteur de restructuration urbaine et un autre sur les espaces publics qui favorisent le bien-être des habitants dans le bourg.»

SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS

Catherine Lauvergeat

«En matière d'architecture, nous essayons de sensibiliser les responsables locaux à la notion d'architecture ordinaire : il s'agit de leur révéler l'identité architecturale de leur territoire pour qu'elle soit mieux respectée et préservée et qu'en découle la qualité des espaces publics. Par exemple, dans la Somme, l'espace public est souvent façonné par les alignements de maisons de ville mitoyennes en brique ; cette forme d'habitat individuel présente des avantages considérables sur le plan énergétique et répond à la densité requise par la loi Alur, à la différence des zones pavillonnaires. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLUI sont devenues un outil de projet très important, car opposable, pour lequel les bureaux d'études employés par les collectivités ne sont pas toujours bien armés. Nous organisons des formations à destination de ces prestataires pour que ce volet opposable des PLUI puisse être à la hauteur des enjeux associés.»

D'autres champs d'intervention à développer

Selon Jean-Baptiste Flichy

«Dans d'autres domaines, où les besoins en conseil sont pourtant avérés, notre intervention est encore trop limitée voire inexistante. Par exemple les opérations du nouveau programme national de renouvellement urbain, les projets d'implantation de bâtiments agricoles, les permis d'aménager pour les zones d'habitation ou les zones d'activités. Orienter davantage – ou plus efficacement – nos missions sur ces sujets représente un enjeu de gouvernance des réseaux des architectes-conseils et paysagistes-conseils.»

Selon Françoise Gaillard

«Il y a un fort besoin d'accompagnement des services de l'État pour le suivi des opérations de renouvellement urbain. Il manque souvent une vision de l'espace public dans la recomposition urbaine, le potentiel n'est pas perçu ni exploité. En Alsace, j'ai beaucoup travaillé avec l'architecte-conseil à l'acculturation des services sur cette notion d'espace public.»

CAS CONCRET

UN EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT INNOVANT EN SECTEUR PROTÉGÉ ET SUR UN SITE CLASSÉ

UN ASCENSEUR SUR LES QUAIS

(La Réole – 4200 habitants – Gironde – maître d'œuvre : AG-paysages)

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

▶ Le projet consiste à établir une liaison entre les quais de la ville basse et le futur pôle culturel du Prieuré des Bénédictins situé dans la partie haute du centre ancien, au moyen d'un ascenseur urbain.

▶ Le projet doit intégrer un ensemble de richesses patrimoniales et de servitudes archéologiques, notamment la présence de nombreux monuments historiques classés, d'un site classé (promenade, jardin public et terrasse) et d'un site patrimonial remarquable.

▶ Cette liaison par ascenseur doit permettre de rendre la partie haute de la ville plus accessible et va créer un point d'animation dans la scénographie de découverte de la ville, contribuant ainsi à son attractivité.

CADRAGE DU PROJET ET DE LA CONSULTATION

▶ Un groupe de travail composé des services de la Ville, de la DRAC, de la DREAL, accompagnée de ses conseils, et du conseil départemental a été constitué.

▶ Celui-ci a lancé un appel à candidatures pour le choix d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'oeuvre comprenant un paysagiste mandataire, un urbaniste, un architecte du patrimoine et un bureau d'études techniques (remise de prestation limitée à une note d'intention prenant en compte trois thèmes : lire et décrypter, réflechir et inventer, proposer et illustrer).

▶ Au terme de la consultation et suite à l'audition des trois équipes pressenties, le maître d'ouvrage a désigné un lauréat. Cet échange a orienté le choix sur une équipe en capacité d'écoute et de discussion avec le maître d'ouvrage afin de l'accompagner dans sa réflexion.

▶ Aujourd'hui le projet est en phase d'avant-projet sommaire.

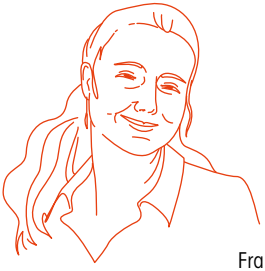

Françoise Gaillard

Françoise Gaillard exerce la fonction de paysagiste-conseil auprès de services départementaux ou régionaux depuis 1997. Actuellement en poste à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, elle témoigne de l'étendue des activités et des champs d'intervention des paysagistes-conseils.

SUSCITER DES PROJETS DE TERRITOIRES

« Quelle que soit son échelle, l'ambition d'un projet tire un grand bénéfice de la visite de terrain avec les acteurs du territoire. Les échanges de visu et sur site sont primordiaux dans le partage des enjeux de paysage, tant avec les agents que les élus.
Le paysagiste-conseil joue un rôle d'accompagnement pour faire émerger des projets, par exemple en participant aux Ateliers des territoires qui réunissent tous les acteurs locaux autour d'une ambition commune ou en veillant au maintien d'un bon niveau d'exigence dans les plans de paysage commandés par les collectivités. »

FAIRE EXISTER LA TRAME VERTE ET BLEUE

« Le paysagiste-conseil est aussi là pour aider les élus à faire progresser leur territoire avec la trame verte et bleue, qu'ils perçoivent trop souvent comme une contrainte de développement, ou encore avec les risques naturels identifiés localement. Le rapport Paysage et trame verte et bleue de l'Association des paysagistes-conseils – commandé par la DGALN – propose des pistes d'action pour associer les démarches paysagères et environnementales afin de nourrir les projets de territoire, dans une approche globale et partagée. »

PROMOUVOIR LES ATLAS DE PAYSAGES

«Avec les atlas de paysages, les services de l'État disposent désormais d'une base de connaissance, de réflexion et d'argumentation pour évaluer les projets des acteurs locaux. En Aquitaine et en Limousin, les PCE ont accompagné l'élaboration des atlas en participant aux cahiers des charges, aux comités de pilotage, et en veillant à la diffusion.

INTÉGRER L'AGRICULTURE

« En Bourgogne, avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), j'ai réalisé une plaquette de recommandations pour l'implantation des bâtiments agricoles. Dans le vignoble de Saint-Émilion, avec l'inspectrice des sites, j'ai procédé au diagnostic de l'évolution du paysage.»

Les défis de l'architecte-conseil et du paysagiste-conseil en DREAL

En DREAL, les paysagistes conseils sont beaucoup sollicités par les inspecteurs des sites, mais ils interviennent également avec les autres services pour concrétiser leurs interventions relatives aux schémas des carrières, au littoral, aux parcs naturels marins, à l'évaluation environnementale et aux infrastructures routières.

En DREAL, les architectes-conseils sont sollicités sur les questions de l'urbanisme durable, de la mobilité, des ressources locales, des matériaux biosourcés, des énergies renouvelables, du bâtiment durable et de l'habitat.

Philippe Challes est l'un des trois architectes conseils de l'État à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine, où il couvre 4 départements (Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Landes, Lot-et-Garonne). Outre ses missions ponctuelles sur différents projets appelant son expertise, il travaille particulièrement sur la revitalisation des centres-villes en zone rurale dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt centres-bourgs.

« Porter une parole commune à tous les acteurs concernés. »

Philippe Challes

« La DRAC s'est investie dans la revitalisation des centres-bourgs aux côtés de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la DDT pour ajouter la dimension culturelle, indispensable dans ce type de projet territorial. La rénovation thermique de bâtiments anciens à elle seule ne présente pas d'intérêt si elle ne s'inscrit pas dans un projet politique et culturel : améliorer le bâti existant en centre-ville, d'une manière qui réponde aux besoins des habitants, y proposer un cadre de vie attractif permettant de lutter contre l'étalement urbain et participant du développement durable.

J'accompagne les élus et les services de l'État dans les appels à manifestation d'intérêt d'une douzaine de projets de revitalisation de centres-bourgs. Les conseillers sectoriels de la DRAC sont invités à se joindre à cette démarche afin de renforcer le volet culturel du projet : la création d'un musée, la construction d'une médiathèque par exemple.

J'échange avec les architectes des Bâtiments de France dans le cadre de leurs interventions sur les problématiques d'échelle urbaine ou quand un projet d'aménagement s'inscrit dans une zone plus vaste à l'interface de secteurs protégé et non protégé. Mon rôle est d'amener les différents acteurs à une position commune, de favoriser la dimension interdisciplinaire des projets et la prise en compte de tous les niveaux de lecture y compris le paysage, parfois en lien avec le paysagiste-conseil de la DDT ou celui de la DREAL pour les secteurs protégés. »

CAS CONCRET

UN NOUVEAU REGARD SUR LES CENTRES-BOURGS

La DDT-M de la Somme, en collaboration avec le conseil départemental et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Somme, organise les ateliers des centralités rurales, temps d'échange et de réflexion collective sur les problématiques propres aux centres-bourgs en zone rurale.

Après une phase d'observation lors d'une promenade urbaine commentée et animée par l'architecte et le paysagiste-conseil de la DDT-M, des ateliers de travail thématiques permettent aux participants (élus, techniciens, habitants et acteurs du territoires) de dégager des pistes d'actions concrètes pour améliorer le cadre de vie des habitants au cœur des bourgs ruraux, et renforcer leur attractivité.

QUELQUES EXEMPLES DE CONSTATS...

Des aménagements urbains qui favorisent la voiture au détriment des mobilités douces et des lieux de rencontres insuffisants (places, parvis), une impression de « ville-route »

Une nature trop effacée face à l'omniprésence du milieu routier

Une nature présente à proximité (forêt, cours d'eau), mais qui ne cohabite pas avec la ville

Des équipements publics trop peu identifiables et des portes de bourg qui manquent d'identité

... ET DE PROPOSITIONS ISSUES DE CES ATELIERS

Prévoir des aménagements routiers préservant un état de nature et aménager des lieux de rencontre où il fait bon rester et échanger

Développer des cheminements de qualité autres que routiers

Appréhender la topographie comme un outil de façonnement du lieu, valoriser des vues remarquables

Reverdir la ville pour rompre avec la domination minérale, y compris à l'aide de dispositifs simples et peu coûteux, comme l'entretien des jardins privés

Réaménager une place par la réorganisation du stationnement et des plantations en pleine terre

DOMAINES D'INTERVENTION

Selon leur service d'affectation, les architectes et paysagistes-conseils sont susceptibles de mettre leur expertise au service d'une diversité de projets et de thématiques.

EN DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDT-M)

Participer à l'élaboration des notes d'enjeux et à l'analyse de la qualité des documents d'urbanisme

Accompagner les projets agricoles

Transformer la contrainte du risque en moteur de projet innovant

Promouvoir la qualité et la vitalité des cœurs de villes et de villages et contribuer à la qualité des projets du programme national de rénovation urbaine

Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs projets de territoire en proposant une assistance pour la rédaction des cahiers des charges et pour le choix des maîtres d'œuvre (architectes, paysagistes) et des bureaux d'étude

Proposer des idées d'intégration de la trame verte et bleue par des projets

Afficher une réelle exigence pour les lotissements, les zones d'activités, les zones commerciales et les entrées de ville

Affirmer un système de valeurs et se doter d'une véritable politique paysagère pour les projets éoliens

Contribuer aux réflexions en amont des écoquartiers et participer à leur suivi via les clubs régionaux

EN DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

Participer à l'animation des réseaux portant les politiques du paysage

Accompagner la transition énergétique et climatique et promouvoir l'accès aux équipements et services publics

Accompagner les services dans la mise en œuvre des plans et schémas régionaux, en participant à l'élaboration et au suivi des méthodes ainsi qu'aux réflexions sur les stratégies.

Contribuer à la mise en valeur et à la préservation du patrimoine naturel et paysager et notamment des sites classés en lien avec les inspecteurs des sites

Apporter une expertise, des outils de connaissance et de diagnostic en matière de paysage, d'architecture, de patrimoine, de biodiversité, de projets de territoire et de qualité de la construction

Veiller à la prise en compte du paysage dans les projets d'infrastructures (routières, ferroviaires) en participant aux cahiers des charges et au choix des prestataires.

DOMAINES D'INTER-VENTION

EN DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

Contribuer à la prise en compte de la dimension culturelle des politiques publiques d'aménagement du territoire (appels à manifestation d'intérêt Centres-Bourgs) et au programme national pour le renouvellement urbain

Assister les services patrimoniaux (unités départementales de l'architecture et du patrimoine et conservation régionale des monuments historiques) sur les projets à enjeu architectural ou relevant de l'aménagement du territoire (opérations d'intérêt national)

Accompagner les services de l'État et les collectivités territoriales dans les projets de rénovation, restructuration et création d'équipements culturels publics

Promouvoir et valoriser l'architecture au travers de manifestations nationales (journées nationales de l'architecture, journées nationales de l'architecture dans les classes) et régionales (palmarès et prix d'architecture contemporaine)

Apporter une expertise, une assistance opérationnelle et méthodologique en matière d'architecture, de labellisation et de conservation du patrimoine y compris contemporain, et de qualité des constructions

Participer à l'élaboration des documents de planification, des porter à connaissance et des cahiers des charges

DOMAINES D'INTER-VENTION

AU SEIN D'UN RECTORAT, AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET CHANCELLERIES DES UNIVERSITÉS

Fonder l'avis du recteur sur la dimension qualitative des projets sur lesquels il sera appelé à formuler systématiquement un avis préalablement au dépôt des permis de construire

Participer aux réflexions sur l'adaptation du patrimoine existant et sur la stratégie immobilière

Favoriser le dialogue transversal à l'occasion des projets d'aménagement, de valorisation immobilière ou de cession, en participant à l'élaboration des plans d'action ou des schémas directeurs d'aménagement avec les divers services de l'État concernés et les collectivités

Appuyer les exigences qualitatives des établissements maîtres d'ouvrage, en enrichissant les documents de consultation, en siégeant dans les jurys et en accompagnant les maîtres d'ouvrage, à toutes les étapes de choix et de validation

Participer à la mise en valeur et la promotion des sites universitaires à l'occasion de l'établissement de chartes, de documents de communication et de promotion

EN DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES FORÊTS (DRAAF)

Accompagner les services de l'Etat aux niveaux national et régional pour une bonne utilisation de la démarche paysagère au service de la mise en œuvre des projets agroécologiques, à travers l'agroforesterie notamment

Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine paysager en milieu rural et travailler sur l'intégration et l'implantation des bâtiments agricoles, notamment ceux dédiés à l'élevage

COMMENT BÉNÉFICIER DE LEUR EXPERTISE ?

Vous êtes un agent de l'État ?
Prenez contact avec le référent chargé dans votre service de la coordination des interventions des architectes et paysagistes-conseils de l'État.

Vous êtes une collectivité ou un établissement public et vous souhaitez solliciter une intervention de l'architecte-conseil ou du paysagiste-conseil sur votre territoire ?
Rapprochez-vous pour cela du service de l'État qui est votre interlocuteur pour l'aménagement de votre territoire, selon la nature de votre projet :

- la direction départementale des territoires - et de la mer (DDT-M) ;
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou DEAL en outre-mer ;
- la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ou DAC en outre-mer.

POUR EN SAVOIR PLUS

Présentation du réseau, publications et actes de séminaires sur les sites internet des associations des architectes-conseils et des paysagistes-conseils:

- **www.architectes-conseils.fr**
- **www.paysagistes-conseils.org**
- Circulaire DEVL1206752C du 2 mai 2012 relative au rôle et aux missions des ACE et PCE
- Guide relatif aux modalités de gestion des ACE et PCE
- Circulaire n° 2003/008 du 6 juin 2003 relative aux rôle et missions des architectes-conseils recrutés par les directeurs régionaux des affaires culturelles
- Circulaire n° 2007-30 du 2 mai 2007 relative à l'association des architectes-conseils et des paysagistes-conseils dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des projets de rénovation urbaine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MINISTÈRE DE LA CULTURE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

www.ecologique-solidaire.gouv.fr / www.cohesion-territoires.gouv.fr / www.culture.gouv.fr
www.education.gouv.fr / www.agriculture.gouv.fr / www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

DICOM-DGALN/DHUP/BRO/17243 - Mars 2018 - Imprimé sur du papier certifié écolabel européen - Photos: A. Bouissou-Terra / Fotolia / p.16 : Parc Marianne, Montpellier - Architecture-Studio, représenté par Marc Lehmann.